New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc.	2021102	Le 06 juin 2023
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
La Garde'rire 2 - Centre Éducatif de Cocagne Inc.		(506) 345-1800
Adresse		
4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Paula Morin		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;
-Le ratio enfant-éducatrice\éducateur.
-Les registres de présence des enfants.
- Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les certificats de formation et diplômes, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.
- Les planifications des activités ont été vérifiées.
-Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
-Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est complété chaque mois.
Une discussion a eu lieu avec la directrice au sujet des planifications des activités afin que les dates et les années soient indiquées.
Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe une causerie et les jeux libres à l'intérieur.

original signé par
Paula Morin — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 juin 2023 — Date

original signé par
Céline LeBlanc — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 juin 2023 — Date